

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2150

17 novembre 2006

### SOMMAIRE

Aerium 2 Capital, S.à r.l., Senningerberg . . . . .	103160	Kroymans Car Rental Luxembourg S.A., Findel . . . . .	103155
Aerium 2 Capital, S.à r.l., Senningerberg . . . . .	103161	LIRSA, Luxembourg Institute for Road Safety, A.s.b.l., Bettembourg . . . . .	103197
Albert 1er S.A., Luxembourg . . . . .	103156	McKesson Information Solutions Holdings IV, S.à r.l., Bertrange . . . . .	103158
Aleris Global Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	103154	Montespan S.A., Luxembourg . . . . .	103155
Amaranth Advisors (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	103197	Nautor's Swan International S.A., Luxembourg . . . . .	103193
Anto, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	103193	Pastatech (Lux) S.A., Luxembourg . . . . .	103155
Bluecoast S.A., Luxembourg . . . . .	103159	Pegasus Netherlands Services Lux Primary S.C.S., Luxembourg . . . . .	103167
Brookfield Properties (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	103197	Praetor Management Company S.A., Luxembourg . . . . .	103197
Brookfield Properties (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	103200	Rocs Holding S.A., Luxembourg . . . . .	103184
CA Immo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	103161	Rocs Holding S.A., Luxembourg . . . . .	103184
CO.MO.I. Group S.A., Compagnie Mobilière d'Investissements Group, Luxembourg . . . . .	103185	Saroda S.A., Bertrange . . . . .	103184
Consofi S.A., Luxembourg . . . . .	103156	Sevres II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	103187
CRC GSCF (Lux), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	103154	Société d'Investissements l'Occitane Internationale S.A., Luxembourg . . . . .	103159
Damire International S.A., Luxembourg . . . . .	103196	Solux Participations S.A., Luxembourg . . . . .	103196
Developing Energy Concepts (DEC), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	103186	Sonae Sierra Brazil B.V. S.à r.l., Luxembourg . . . . .	103175
DH Real Estate Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	103197	Sonae Sierra Brazil B.V. S.à r.l., Luxembourg . . . . .	103184
Duster Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	103185	Sunrays S.A., Luxembourg . . . . .	103185
Eden Resort S.A., Pétange . . . . .	103185	Tabe Holding S.A., Luxembourg . . . . .	103195
Edizione Servizi Finanziari S.A., Luxembourg . . . . .	103156	Tabe Holding S.A., Luxembourg . . . . .	103195
Edizione Servizi Finanziari S.A., Luxembourg . . . . .	103156	TD Luxembourg, S.à r.l., Munsbach . . . . .	103196
Edizione Servizi Finanziari S.A., Luxembourg . . . . .	103157	TD Luxembourg, S.à r.l., Munsbach . . . . .	103196
Edizione Servizi Finanziari S.A., Luxembourg . . . . .	103157	Thalie S.A., Luxembourg . . . . .	103157
Edizione Servizi Finanziari S.A., Luxembourg . . . . .	103157	Thibault Management Services S.A., Luxembourg . . . . .	103158
Edizione Servizi Finanziari S.A., Luxembourg . . . . .	103157	Toscaninvest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	103156
Finaurum S.A., Luxembourg . . . . .	103195	UEB Alternative Fund 2, Sicav, Luxembourg . . . . .	103185
G.A.F.C., Générale Alimentaire Financière et Commerciale S.A., Luxembourg . . . . .	103155	Unicapital & Co S.C.A., Luxembourg . . . . .	103166
Garmond S.A., Luxembourg . . . . .	103195	United Alternative Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	103186
Giotto Holding S.A., Luxembourg . . . . .	103187	United Fund of Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .	103159
Greenwich Investments, S.à r.l., Schuttrange . . . . .	103187	United Investment Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	103186
IB Management Services S.A., Luxembourg . . . . .	103187	VA No1 (Dischhaus), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	103176
Insinger Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	103158	Ventures International S.A., Luxembourg . . . . .	103195
International Fashion Trading S.A., Luxembourg . . . . .	103155	VF Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	103154
Kistler S.A., Luxembourg . . . . .	103200	VF Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	103154
	103196	Victoria Management Services S.A., Luxembourg . . . . .	103158

103154

**ALERIS GLOBAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 115.960.

EXTRAIT

La société ONONIS, S.à r.l., actuellement associé unique de la Société, a changé de nom en date du 19 juillet 2006, son nouveau nom étant ALERIS HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l.

A compter du 19 juillet 2006, l'associé unique de la Société devra donc apparaître sous le nom de ALERIS HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ALERIS GLOBAL LUXEMBOURG, S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01187. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(107901.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

**CRC GSCF (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 106.528.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 26 septembre 2006 que le mandat du réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2007 en relation avec les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01112. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(107923.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

**VF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 73.873.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01699, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

*VF LUXEMBOURG, S.à r.l.*

F. W.J.J. Welman

*Gérant A*

(107954.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**VF INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 79.198.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01694, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

*VF INVESTMENTS, S.à r.l.*

F. W.J.J. Welman

*Gérant*

(107955.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**KROYMANS CAR RENTAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1110 Findel, Airport Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 88.870.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01486, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107956.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**MONTESPAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 103.279.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01075, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(107959.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**G.A.F.C., GENERALE ALIMENTAIRE FINANCIERE ET COMMERCIALE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 60.222.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01080, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(107965.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**PASTATECH (LUX) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 76.714.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Signature.

(107966.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 66.006.

En date du 2 octobre 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet immédiat de Frédérique Duculot avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur de la Société
- d'accepter la nomination avec effet immédiat de Catia Campos avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra au courant de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00791. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107983.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

103156

**CONSOFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 69.053.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Signature.

(107967.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**TOSCANINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.597.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(107972.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**EDIZIONE SERVIZI FINANZIARI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 79.134.

Le bilan au 30 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Signature.

(107975.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**EDEN RESORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 55.905.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en octobre 2006.

Signature.

(108132.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**ALBERT 1<sup>er</sup> S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 2A, rue Albert 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 58.912.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2006 que:

- le siège de la société a été transféré au 2A, rue Albert 1<sup>er</sup>, L-1117 Luxembourg
- et que le Conseil d'Administration est constitué des personnes suivantes et uniquement de celles-ci:
- Monsieur Fernand Schroeder, Administrateur - Délégué et membre du Conseil d'Administration
- Monsieur Christian Baudry, membre du Conseil d'Administration
- Madame Jayne Winemaster-Schroeder, membre du Conseil d'Administration

Pour extrait conforme

ALBERT 1<sup>er</sup> S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108417.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**EDIZIONE SERVIZI FINANZIARI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 79.134.

Le bilan au 30 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Signature.

(107976.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**EDIZIONE SERVIZI FINANZIARI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 79.134.

Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Signature.

(107977.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**EDIZIONE SERVIZI FINANZIARI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 79.134.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Signature.

(107979.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**EDIZIONE SERVIZI FINANZIARI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 79.134.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Signature.

(107980.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**THALIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 69.459.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 21 septembre 2006*

Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur De Bernardi Angelo, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

THALIE S.A.

J.-M. Heitz / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(108011.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**IB MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 47.699.

En date du 2 octobre 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet immédiat de Frédérique Duculot avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg de son mandat d'Administrateur de la Société
- d'accepter la nomination avec effet immédiat de Catia Campos avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra au courant de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00792. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(107985.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 47.765.

En date du 2 octobre 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet immédiat de Frédérique Duculot avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg de son mandat d'Administrateur de la Société
- d'accepter la nomination avec effet immédiat de Catia Campos avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra au courant de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00793. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(107986.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 47.852.

En date du 2 octobre 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet immédiat de Frédérique Duculot avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg de son mandat d'Administrateur de la Société
- d'accepter la nomination avec effet immédiat de Catia Campos avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra au courant de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00794. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(107988.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 89.832.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Signature

Mandataire

(108021.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**SOCIETE D'INVESTISSEMENTS L'OCCITANE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 58.394.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 août 2006 à 10.00 heures*

L'Assemblée a décidé de procéder au rachat de 8.967 actions propres représentant 1,96% du capital social de SOCIETE D'INVESTISSEMENTS L'OCCITANE INTERNATIONALE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108015.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**BLUECOAST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 81.897.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 20 septembre 2006*

Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg et Monsieur Vegas-Pieroni Louis, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Messieurs De Bernardi Angelo et Innocenti Federico démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

BLUECOAST S.A.

L. Vegas-Pieroni / G. Diederich

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108016.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**UNITED FUND OF FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 67.574.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la société le mercredi 23 août 2006 à 11.00 heures*

*Cinquième Résolution*

L'Assemblée ratifie la nomination de MM. Jérôme Tournigand et Olivier Maugarny au poste d'administrateur de la Société avec effet au 30 novembre 2005 en remplacement de Mme Huguette Espen et M. Gérard Doumenc.

Puis l'Assemblée prend connaissance de la démission de MM. Jérôme Tournigand et Francis Guerra avec effet au 30 avril 2006. L'Assemblée décide en conséquence de réduire le nombre des administrateurs à 3.

L'Assemblée reconduit les mandats d'administrateurs de MM. Alan Mudie, Marcel Gaillard et Olivier Maugarny pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2007.

*Sixième Résolution*

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2007.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108031.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**AERIUM 2 CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 98.323.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of September,  
Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LDV MANAGEMENT, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 96.644, here represented by Mrs. Sylvie Lexa, companies director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declares that it is the sole partner of AERIUM 2 CAPITAL, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 8 - 10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 98.323, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 17th day of December 2003 published on 17th day of February 2004 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 192.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

*Resolutions*

The sole partner decides to transfer the registered office of the company with effect as of 1st September 2006 from 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to amend article 5 as follows:

«**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad».

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by her first and surnames, civil status and residence, this person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil six, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LDV MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.644, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante représentée comme dit ci-avant déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée AERIUM 2 CAPITAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8 - 10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 98.323, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 17 février 2004 n° 192.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Résolutions*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société avec effet au premier septembre 2006 de L-1717 Luxembourg, rue 8-10, Mathias Hardt au 6A, route de Trèves, L - 2633 Senningerberg et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celle-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 68, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 5 octobre 2006. P. Bettingen.

(108192.3/202/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**AERIUM 2 CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 98.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 octobre 2006.

P. Bettingen.

(108193.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**CA IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 119.996.

**STATUTES**

In the year two thousand six, on the third of October.

Before Us, Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CA IMMOBILIEN INTERNATIONAL AG, a public limited company (Aktiengesellschaft) incorporated under the laws of Austria, having its registered office at Freyung 3/2/11, A-1010 Vienna,

duly here represented by Maître Hagen Reinsberg, lawyer (Rechtsanwalt), residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal on October 2, 2006; and

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. Name - Duration - Registered office - Corporate object**

**Art. 1.** There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a Company with limited liability (société à responsabilité limitée), under the name of CA IMMO, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»).

**Art. 2.** The Company is established for an undetermined period.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

**Art. 4.** The object of the Company is the holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management, in whatever capacity, of such holdings and in particular the holding of interests in CA IMMO NEW EUROPE PROPERTY FUND S.C.A. SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital (the «SICAR Law») in the capacity of general partner and manager of that company (the «SICAR»).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Title II. Capital - Units**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-), represented by one hundred and thirty (130) corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The corporate units have been fully subscribed.

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 7.** Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of units in existence.

**Art. 8.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 9.** If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three-quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three-quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

**Art. 10.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

### **Title III. Administration**

**Art. 12.** The Company shall be managed by a board of managers composed of two managers at least who need not to be members of the Company.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 13.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who took the chair at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 15.** According to the articles of incorporation of the SICAR the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object in particular the management of the SICAR.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 16.** The Company will be bound by the joint signature of one A Manager and one B Manager or the joint signature of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 17.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 18.** The accounting year of the Company shall begin on January first (January 1st) and shall terminate on December thirty-first (December 31st) of each year.

The Company's accounts are expressed in EUR in accordance with the Luxembourg accounting standards.

**Art. 19.** The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

#### **Title IV. Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21.** All matters not expressly governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, such as amended.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of corporate units and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Member	Subscribed capital (EUR)	Number of corporate units	Amount paid-in (EUR)
CA IMMOBILIEN INTERNATIONAL AG .....	13,000.-	130	13,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately four thousand three hundred (4,300.-) Euro.

##### *Transitory provision*

The first financial year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on December 31st, 2006.

##### *Extraordinary general meeting*

The sole member has taken immediately the following resolutions:

1 The sole member resolved to set the number of managers at three (3) and further resolved to appoint the following as managers for a period ending at the approval of the Company's annual accounts for the year ending on December 31st, 2006:

- Mr Christian Schitton, born on 15 March 1969 in Neunkirchen (Austria), residing in Siebenbrunnfeldg. 1D/19/12, A-1050 Vienna - A-Manager;

- Mr Thomas Erdmann, born on 10 November 1965 in Burgau (Germany), residing in Reisnerstrasse 38/7, A-1030 Vienna - A-Manager;

- Mr Cornelius Bechtel, born on 11 March 1968 in Emmerich/Rh (Germany), residing in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg - B-Manager.

2. The registered office shall be at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us, notary, this original deed.

### Suit la version française suivante:

L'an deux mille six, le trois octobre.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société CA IMMOBILIEN INTERNATIONAL AG, une société anonyme limitée soumise aux lois autrichiennes, avec siège social à Freyung 3/2/11, A-1010 Vienne,

ici représentée par Maître Hagen Reinsberg, avocat (Rechtsanwalt), résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration établie le 2 octobre 2006;

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme ci-dessus, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

#### Titre I<sup>er</sup>. Nom, durée, siège social, objet social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée dénommée CA IMMO, S.à r.l. (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La société est établie pour un période indéterminée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège pourra être transféré dans les limites de la commune de la Ville de Luxembourg par simple résolution du conseil de gérance et de ses associés.

Le siège social pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution du conseil de gérance.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères en particulier la tenue d'une participation dans CA IMMO NEW EUROPE PROPERTY FUND S.C.A. SICAR (une société en commandite par actions) gouvernée par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier la loi du 15 juin 2004 concernant les sociétés d'investissement à capital à risque (la «loi sur les SICAR») dans la capacité de l'associé gérant de la société (the «SICAR»).

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

#### Titre II. Capital - parts sociales

**Art. 5.** Le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-), représenté par cent trente (130) parts sociales d'une valeur nominale de cent EUR (EUR 100,-) chacune.

Les parts sociales ont toute été souscrites.

**Art. 6.** Toute assemblée des associés régulièrement constituée de la Société représente la totalité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, effectuer et ratifier tout acte en relation avec les opérations de la Société.

Sauf exception requise par la loi, les résolutions prises par l'assemblée des associés dûment convenues seront acceptées à la majorité simple des présents et des votants.

Le capital et les autres dispositions des articles des statuts peuvent, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée des associés, l'assemblée peut être tenue sans écrit préalable ou publication.

**Art. 7.** Chaque associé est détenteur d'un vote dans les assemblées d'associés ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale; en cas de pluralité de détenteurs, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme l'associé détenteur en relation avec la Société.

Chaque part sociale donne le droit à une fraction de l'actif et le profit de la Société en proportion directe avec les relations entretenues avec le nombre de parts sociales existantes.

**Art. 8.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé exerce tous les pouvoirs à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique qui sont prises dans le cadre du premier paragraphe, sont transcrites dans des minutes ou établies par écrit.

Les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont transcrits dans des minutes ou établis par écrit. Cependant, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes dans des conditions normales.

**Art. 9.** Si la société a au moins deux associés, les parts peuvent être cédées librement entre les associés.

Les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quart (3/4) du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné par les détenteurs de parts représentant pas moins des trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettront pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** En aucun cas, les créanciers, héritiers ou ayants droit ne seront autorisés à sceller l'actif ou des documents de la Société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par au moins deux gérants, associés ou non.

Les pouvoirs d'un gérant sont déterminés et révoqués par l'assemblée générale, qui détermine leur pouvoirs, compensation et durée de leur mandats.

**Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'aura pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur ordre du Président ou de deux directeurs à la place indiquée dans la convocation à la réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence devra être mentionnée dans la convocation.

Cette convocation pourra être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télécopie, ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront également être transmis par télégramme, télécopie ou par e-mail.

L'assemblée générale des associés peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité simple des associés est présente ou représentée à l'assemblée générale des actionnaires.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées en réunion du conseil de gérance.

**Art. 14.** Les minutes de chaque assemblée générale des associés seront signées par le Président ou, en cas d'absence, par le Président pro tempore qui a pris la présidence à cette assemblée.

Des copies ou des extraits de minutes pourront être produits devant les tribunaux ou sinon peuvent être signés par le Président, par le secrétaire ou par les deux associés gérants.

**Art. 15.** Selon les statuts de la SICAR, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tout acte nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet de la Société en particulier concernant la gestion de la SICAR.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la société et la représentation de la société pour de telles affaires, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 16.** La Société est liée par la signature conjointe de l'associé A et B ou par la signature conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par la Société.

**Art. 17.** Dans l'exécution de leur mandat, les associés ne peuvent être responsable personnellement pour les obligations de la Société. En tant qu'agents de la Société, ils sont responsables pour les performances correctes de leur devoir.

**Art. 18.** L'année comptable de la Société commence le premier janvier (1<sup>er</sup> janvier) et se termine le trente et un décembre (31 décembre) de chaque année.

Les comptes de la Société sont en EUR en accords avec les standards comptables luxembourgeois.

**Art. 19.** Les comptes annuels sont élaborés par le conseil de gérance à la fin de chaque année fiscale et sera à la disposition des associés au siège social de la Société.

L'assemblée générale des associés sur les recommandations des associés, déterminera comment les profits annuels seront distribués.

### **Titre IV. Liquidation**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peut être une personne physique ou morale) désignée par le conseil de gérance effectuant une telle dissolution et qui déterminera les pouvoirs et les compensations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ont été élaborés par les parties présentes, ces parties ont souscrit aux nombre de parts sociales et ont payé en espèces les montants suivants:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Montant payé (EUR)
CA IMMOBILIEN INTERNATIONAL AG. ....	13.000,-	130	13.000,-

La preuve de ces paiements a été donnée par la signature du notaire qui établit que les conditions requises à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales a été observé.

*Dépenses*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute sorte sera soutenu par la Société comme résultat de la constitution et formation sont estimées approximativement à quatre mille trois cents (4.300,-) euros.

*Disposition transitoire*

L'année financière commencera à la date des statuts de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique a pris les décisions suivantes immédiatement:

1. L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à trois (3) et par la suite nomme les gérants suivants pour une durée se terminant par approbation des comptes annuels de la Société pour l'année se terminant le 31 décembre 2006:

- Monsieur Christian Schitton, né le 15 mars 1969 à Neunkirchen (Autriche), demeurant à Siebenbrunnenfelg, 1D/19/12 - Gérant A;

- Monsieur Thomas Erdmann, né le 10 novembre 1965 à Burgau (Allemagne), demeurant à Reinerstrasse 38/7, A-1030 Vienne - Gérant A;

- Monsieur Cornelius Bechtel, né le 11 mars 1968 à Emmerich/Rh (Allemagne), demeurant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg - Gérant B.

2. Le siège social sera au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: H. Reinsberg, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, vol. 155S, fol. 65, case 5. – Reçu 130 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

M. Schaeffer.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(108704.3/230/326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

**UNICAPITAL & CO, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 99.613.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 20 juin 2006*

La société ERNST & YOUNG S.A., ayant siège au 7, parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, est renommée réviseur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

UNICAPITAL S.A.

Le gérant - Associé Commandité

V. Arnò / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108020.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX PRIMARY S.C.S, Société en Commandite Simple.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 120.035.

—  
STATUTES

In the year two thousand six, on the fifteenth day of September.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

PEGASUS NETHERLANDS SERVICES C.V., a limited partnership organised under the laws of The Netherlands, with offices at the offices of Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner READER'S DIGEST WORLD SERVICES S.A., a company organised under the laws of Belgium with registered address at Boulevard Paepsem 20, 1070 Anderlecht;

RD PRIMARY EUROPEAN HOLDINGS LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Kent County, Delaware 19904, USA, here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on September 15, 2006.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the agreement governing a limited partnership (*société en commandite simple*) which is hereby created.

**I. Name - Registered office - Duration - Object**

**Art. 1. Name**

There is formed among PEGASUS NETHERLANDS SERVICES C.V., being the general partner (*gérant commandité*) (the General Partner) and RD PRIMARY EUROPEAN HOLDINGS LLC, being the limited partner (*associé commanditaire*) (the Limited Partner) and all those persons or entities who may become partners of the Partnership (as defined hereafter) in the future (collectively referred to as the Partners), a limited partnership (*société en commandite simple*) under the name PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX PRIMARY S.C.S. (the Partnership), governed by the present agreement (the Agreement) and the laws of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

**Art. 2. Registered Office**

2.1. The registered office is established in the city of Luxembourg.

2.2. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg or any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the General Partner(s).

2.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the General Partner(s).

2.4. In the event that the General Partner(s) determine(s) that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership.

**Art. 3. Duration**

3.1. The Partnership is established for an unlimited duration.

3.2. The life of the Partnership does not come to an end by the resignation, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner or, in case of a plurality of General Partners, any of the General Partners, provided that the Partnership shall always continue to have at least one General Partner and one Limited Partner.

**Art. 4. Object**

4.1. The object of the Partnership is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Partnership shall conduct business in its own name but in the common interest of the Partners of the Partnership. The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Partnership may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets and shall open bank accounts in its name.

4.3. The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4. The Partnership may carry out any commercial or financial transactions with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with the Partnership's object.

4.5. The Partnership shall have legal personality under the Law and shall hold legal title to all assets and liabilities of the Partnership.

4.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

## II. Capital - Units

### Art. 5. Capital

5.1. The subscribed unit capital of the Partnership is set at one hundred twenty-four thousand Euro (EUR 124,000), represented by one thousand two hundred forty (1,240) units held by the Limited Partner, and one hundred twenty-two thousand seven hundred sixty (122,760) units held by the General Partner, of one Euro (EUR 1) each (the Units and individually a Unit).

5.2. All the Units are fully paid up.

### Art. 6. Preferred Equity Certificates

Subject to the prior unanimous written consent of all Partners, upper-tier partners and upper-upper tier partners as defined in article 7.3, which consent can not be given by way of a general power of attorney, the Partnership may issue preferred equity certificates with a par value of one Euro (EUR 1) each or such other par value as the Partnership may resolve (the PECs) governed by such terms and conditions as may be adopted by the General Partner(s) (the Terms and Conditions) provided that it shall be a condition of any PECs that:

(i) they may only be transferred with Units in the circumstances permitted by Article 7.4. and must be transferred in those circumstances;

(ii) they may only be redeemed in the circumstances contemplated by Article 8.2.;

(iii) they, including any accrued but unpaid yield due thereon payable in accordance with the Terms and Conditions, shall only be converted into Units in accordance with the Terms and Conditions. Any such conversion is also subject to the provisions of article 7.2. and 7.3. of this Agreement.

### Art. 7. Transfer of Units

7.1. Notwithstanding any other provision of this Agreement, admission or replacement of a Partner can take place only with the prior unanimous written consent of all Partners both General and Limited including the resigning Partner, which consent can not be given by way of a general power of attorney.

7.2. A sale, redemption, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (including the granting of any participation) (Transfer) of all or any part of any Partner's interest in the unit capital of the Partnership, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, by operation of law), shall require the prior written unanimous approval of the general meeting of Partners including the resigning Partner, which consent can not be given by way of a general power of attorney. The prior written unanimous approval of the general meeting of Partners shall also be required for any action of the Partnership or Partners causing the proportional entitlements of the Limited Partners to the unit capital and/or profits of the Partnership (or, in the event of a person ceasing to be a Limited Partner, the proportional entitlements thereto of the remaining Limited Partners) to change. The provisions of this clause 7.2. shall prevail over any and all other provisions of this Agreement that may be conflicting herewith.

7.3. The following shall, in addition to the provisions of Article 7.1., Article 7.2. and Article 20, apply in all circumstances of admission and substitution of Partners if a Partner is a tax transparent entity according to Dutch tax principles:

(a) any admission and/or substitution of a Limited Partner shall require the prior written consent of all of the members or partners of all Partners (the Upper-tier Partners);

(b) where a Partner is a Limited Partner, any admission and/or substitution of an Upper-tier Partner of such Limited Partner shall require the prior written consent of all Partners and the Upper-tier Partners of all Partners;

(c) where an Upper-tier Partner is a tax-transparent entity according to Dutch tax principles, this Article 7.3. applies mutatis mutandis to the partners in that Upper-tier Partner (the Upper-Upper-tier Partners) and mutatis mutandis to the partners in that Upper-Upper-tier Partners and so on, until the partners are non-tax transparent entities according to Dutch tax principles;

(d) the second sentence of Article 7.2. shall apply by analogy to the provisions of this clause 7.3. provided the proportional entitlements to unit capital and/or profits of the Partnership referred to therein shall in that case be understood to be the proportional direct or indirect entitlements thereto of the Partners and the Upper-tier Partners and so on of the Limited Partners (if any); and

(e) the partnership agreement, statute, articles, by-laws or other governing document or agreement, whichever applies, of such Partner must contain provisions substantially identical to Article 7.1., Article 7.2. and this Article 7.3., whereby if reference is made to prior written consent of all Partners, such prior written consent is required of all the Partners and all Upper-tier Partners and so on until an entity that is not transparent according to Dutch tax principles is reached.

Any transaction resulting in a Limited Partner holding all or part of his interest in the Partnership for the account of a third party shall require the prior written consent of all of the Partners. If a Limited Partner holds all or part of his interest in the Partnership for the account of a third party, the foregoing provisions of this Article 7.3. shall apply by analogy whereby such Limited Partner shall be treated as a tax-transparent entity according to Dutch tax principles and the third party concerned shall be treated as an Upper-tier Partner.

7.4. A Partner may only transfer Units whether to another Partner or to a non-Partner (the Transferee):

- (a) if the transferring Partner also transfers to the Transferee the same proportion of the PECs held by the transferring Partner as the proportion of the Units held by it that it proposes to transfer to the Transferee;
- (b) if the Transferee accepts the Terms and Conditions by sending a written notice to the Partnership; and
- (c) subject to Article 7.1., Article 7.2. and Article 7.3.

7.5. The transfer of Units will only be binding upon the Partnership following a notification to or acceptance by the Partnership of the transfer as provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

#### **Art. 8. Redemption of Units**

8.1. The Partnership may redeem its own Units within the limits set forth by the Law and the provisions of Article 7.

8.2. In the event that the Partnership redeems Units from any Partner, the Partnership shall redeem the same proportion of the PECs held by such Partner.

#### **Art. 9. Form of Units - Partners' register**

9.1. The Units are and will remain in registered form.

9.2. A Partners' register as well as proper and complete books of the Partnership will be kept at the registered office of the Partnership and may be examined by each Partner who so requires.

### **III. Management - Delegation of powers - Auditor - Representation**

#### **Art. 10. Management**

10.1. The Partnership shall exclusively be managed by one or several General Partner(s) who shall be personally jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be covered by the assets of the Partnership.

10.2. The General Partner(s) are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by this Agreement to the general meeting of Partners.

10.3. The General Partner(s) shall have full powers to carry out and approve for the Partnership all acts and operations consistent with the Partnership's objects.

10.4. In case of plurality of General Partners, decisions of the General Partners shall be validly taken if adopted by a majority of the General Partners.

#### **Art. 11. Delegation of powers**

11.1. The General Partner(s) may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks provided that in no circumstances shall such agent(s) be (a) limited Partner(s). The General Partner(s) shall determine the powers and remuneration (if any) of such agents, the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agents so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner(s).

11.2. The appointment of agents pursuant to article 11.1. above shall have no effect on the unlimited liability of the General Partner(s).

#### **Art. 12. Auditor**

The Partnership may appoint and shall do so in the cases provided by the Law one auditor. The auditor shall be appointed by the general meeting of Partners for a term which may not exceed six years, renewable. The auditor is revocable ad nutum by the general meeting of Partners.

#### **Art. 13. Representation**

The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner(s) in accordance with article 11.1. of this Agreement.

#### **Art. 14. No remuneration of the General Partner(s)**

The General Partner(s) and the members or employees of the General Partner(s) shall receive no remuneration from the Partnership for their duties.

### **IV. General meetings of partners**

#### **Art. 15. Powers and voting rights**

15.1. Each Unit entitles the holder thereof to one vote in general meetings of Partners.

15.2. Each Partner may appoint any person or entity as its attorney pursuant to a proxy given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, to represent it at a general meeting of Partners.

#### **Art. 16. Form - Quorum - Majority**

16.1. The Partners shall meet as often as necessary upon call of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, any General Partner with at least five days prior written notice. The general meeting of Partners shall be held at the place indicated in the convening notice.

16.2. If all the Partners are present or represented at a general meeting of Partners, the convening notices may be waived in writing.

16.3. Subject to article 16.5. of this Agreement, resolutions at general meetings of Partners shall be passed validly by a simple majority of Partners present or represented at the meeting.

16.4. Notwithstanding article 16.3. of this Agreement, the general meeting of Partners shall not validly deliberate unless the General Partner or, in case of plurality of General Partners, each General Partner is present or represented.

16.5. Any general meeting of Partners convened to amend any provision of this Agreement shall not validly deliberate unless at least one half of the Units outstanding is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to this Agreement. If the quorum requirement is not satisfied, a second general meeting of Partners may be con-

vened by registered letter confirmed by the stamp evidencing the date of dispatch addressed to each Partner. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous general meeting of Partners. The second general meeting of Partners shall validly deliberate regardless of the proportion of Units represented. Resolutions are validly adopted when approved by Partners representing three-quarters of the Units outstanding and by the General Partner, or in case of plurality of General Partners, each of the General Partners.

16.6. Decisions of the Partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to the Partners in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The Partners shall cast their vote by signing the circular resolution.

## **V. Annual general meeting - Accounts - Allocation of profits**

### **Art. 17. Annual General Meeting**

An annual general meeting of Partners approving the financial statements shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Partnership or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

### **Art. 18. Accounting Year**

18.1. The accounting year of the Partnership shall begin on the first of July of each year and end on the thirtieth of June of each year.

18.2. Each year, the General Partner(s) shall draw up an inventory and prepare in accordance with the Law, the financial statements of the Partnership.

### **Art. 19. Allocation of Profits - Capital Accounts**

19.1. Each Partner of the Partnership has the right to participate in the profits of the Partnership in proportion to the number of Units held by it in the Partnership.

19.2. The Partnership shall establish a capital account for each Partner (both general and limited), which shall reflect (i) the unit capital held by such Partner, (ii) the participation of such Partner in the profits and losses of the Partnership, (iii) in the event that profits of the Partnership are not distributed to the Partners but carried forward in the Partnership the amount of the undistributed profit share of each Partner.

19.3. The distribution of profits (if any) shall be determined annually within six months of the year end by the general meeting of Partners, upon proposal of the General Partner(s) and no distribution of profits shall be made to Partners until so formally resolved.

19.4. Interim distributions may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the General Partner;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim distributions is taken by the general meeting of Partners;
- (iv) any interim distribution to each Partner shall be in proportion to the number of Units held by it in the Partnership. Distributions not in proportion to the number of Units held by each Partner in the Partnership may only take place pursuant to a unanimous resolution of all Partners;
- (v) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Partnership are not threatened.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 20. Dissolution - Liquidation**

20.1. In the event of dissolution of the Partnership for any reason and at any time whatsoever, liquidation will be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the general meeting of Partners deciding such liquidation.

20.2. Such general meeting of Partners shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

### **Art. 21. Allocation of the liquidation surplus**

After payment of all debts and liabilities of the Partnership or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the Partners in proportion to the balances of their respective capital accounts until they have received an amount equal to the balances of their capital accounts immediately prior to such distribution, but after adjustment for gain or loss with respect to the disposition of the Partnership's assets incident to the liquidation of the Partnership and the winding-up of its affairs, whether or not the disposition occurs prior to the liquidation of the Partnership.

## **VII. General provisions**

### **Art. 22. Application of the Law**

All matters not governed by this Agreement shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the Law.

#### *Subscription and payment*

The appearing parties, here represented as stated above, declare to subscribe to the one hundred twenty-four thousand (124,000) units issued by the Partnership as follows:

1. PEGASUS NETHERLANDS SERVICES C.V. subscribes to one hundred twenty-two thousand seven hundred sixty (122,760) Units and pays them by a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred twenty-two thousand seven hundred sixty Euro (EUR 122,760) to be allocated to the capital account of the Partnership; and

2. RD PRIMARY EUROPEAN HOLDINGS LLC subscribes to one thousand two hundred forty (1,240) Units and pays them by a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand two hundred forty Euro (EUR 1,240) to be allocated to the capital account of the Partnership.

The notary has received evidence of the payments in cash referred to in items 1. and 2. above.

*Transitory provisions*

By derogation to article 18.1. of the Agreement, the Partnership's current accounting year is to run from the date of the Agreement to 30 June 2007.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Partnership as a result of the present Agreement, are estimated at approximately EUR 3,000.

*Extraordinary general meeting of the partners*

Immediately following the creation of the Partnership, the Partners resolved to set the registered office of the Partnership at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille six, le quinzième jour de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Mersch.

Ont comparu:

PEGASUS NETHERLANDS SERVICES C.V., une société en commandite simple constituée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social au siège social de Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, représentée par son gérant commandité READER'S DIGEST WORLD SERVICES S.A., une société constituée selon les lois de Belgique, avec siège social au Boulevard Paepsem 20, 1070 Anderlecht;

RD PRIMARY EUROPEAN HOLDINGS LLC, une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Kent County, Delaware 19904, Etats-Unis, toutes les deux représentées ici par Maître Vivian Walry, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 15 septembre 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser le contrat régissant une société en commandite simple qu'elles déclarent constituer et qu'elles ont arrêté comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il est formé entre PEGASUS NETHERLANDS SERVICES C.V., en tant que gérant commandité (le Gérant Commandité) et RD PRIMARY EUROPEAN HOLDINGS LLC, en tant qu'associé commanditaire (l'Associé Commanditaire) et toutes les personnes ou entités pouvant devenir associés de la SCS dans le futur (comme défini ci-après) (collectivement désignés les Associés), une société en commandite simple prenant la dénomination de PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX PRIMARY S.C.S. (la SCS), régie par le présent contrat (le Contrat) et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

**Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social de la SCS est établi dans la ville de Luxembourg.

2.2. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg ou tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du ou des Gérant(s) Commandité(s).

2.3. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) ont le droit de créer des succursales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4. Lorsque le(s) Gérant(s) Commandité(s) déterminent que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec le siège social, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la SCS, laquelle restera une société en commandite simple luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée**

3.1. La SCS est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La SCS ne prend pas fin par la démission, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant le Gérant Commandité, ou en cas de pluralité de Gérants Commandités, chacun des Gérants Commandités, en prévoyant seulement que la SCS soit toujours dotée d'au moins un Gérant Commandité et un Associé Commanditaire.

#### **Art. 4. Objet social**

4.1. L'objet de la SCS est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La SCS peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut, en outre, investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

4.2. La SCS peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La SCS peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses entités affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La SCS peut, en outre, mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

4.3. La SCS peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la SCS contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La SCS peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

4.5. La SCS sera dotée de la personnalité juridique selon les termes de la Loi et détiendra légalement tous les actifs et passifs de la SCS.

4.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

## **II. Capital social - Parts**

#### **Art. 5. Capital social - Parts**

5.1. Le capital social souscrit de la SCS est fixé à un montant de cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000), représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts détenues par l'Associé Commanditaire, et cent vingt-deux mille sept cent soixante (122.760) parts détenues par le Gérant Commandité, d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts et individuellement une Part).

5.2. Toutes les Parts sont entièrement libérées.

#### **Art. 6. Preferred Equity Certificates**

Sous réserve de l'accord préalable par écrit de tous les Associés, les Associés parents et les Associés grands-parents tels que définis à l'article 7.3., dont l'accord ne peut pas être donné par voie de procuration globale, la SCS peut émettre des preferred equity certificates d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacun ou de la valeur nominale telle que décidée par la SCS (les PECs) gouvernés par les termes et conditions adoptés par le(s) Gérant(s) Commandité(s) (les Termes et Conditions) à la condition pour tous les PECs:

(i) qu'ils ne soient cessibles qu'avec les Parts dans les circonstances permises par l'Article 7.4. et doivent être transférés dans ces circonstances;

(ii) qu'ils soient uniquement rachetables dans les circonstances prévues à l'Article 8.2.;

(iii) qu'ils, en ce compris le rendement dû mais non payé payable conformément aux Termes et Conditions, soient seulement convertibles en Parts conformément aux Termes et Conditions. Une telle conversion est aussi soumise aux dispositions des Articles 7.2. et 7.3. de ce Contrat.

#### **Art. 7. Transfert de Parts**

7.1. Nonobstant toutes autres dispositions de ce Contrat, l'admission ou le remplacement d'un Associé ne peut avoir lieu qu'avec le consentement écrit et unanime de tous les Associés, Gérant(s) Commandité(s) et Associé(s) Commanditaire(s) y compris l'Associé démissionnaire, dont le consentement ne peut être donné par voie d'une simple procuration.

7.2. La vente, le rachat, l'assignation, le transfert, l'échange, le gage, la charge et toutes autres dispositions (incluant l'allocation de participations) (Transfert) totale ou partielle des intérêts des Associés dans le capital de la SCS, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (incluant, sans limitation, par application de la loi), nécessiteront le consentement écrit préalable et unanime de l'assemblée des Associés, y compris celui de l'Associé démissionnaire, dont le consentement ne peut être donné par voie d'une simple procuration. Le consentement écrit préalable et unanime de l'assemblée générale des Associés sera aussi exigé pour toutes actions de la SCS ou des Associés provoquant la modification des droits proportionnels afférents aux Associés Commanditaires dans le capital et/ou les profits de la SCS (ou, dans le cas d'une personne cessant d'être un Associé Commanditaire, les droits proportionnels afférents aux Associés Commanditaires restants). Les dispositions de la clause 7.2. devront prévaloir sur toutes les autres dispositions de ce Contrat avec lesquelles elle est susceptible de rentrer en conflit.

7.3. Les dispositions suivantes doivent, en plus des dispositions de l'Article 7.1., de l'Article 7.2. et de l'Article 20, s'appliquer en toutes circonstances d'admission ou de remplacement des Associés lorsqu'un Associé est une entité fiscale transparente en vertu des principes fiscaux néerlandais:

(a) toute admission ou remplacement d'un Associé Commanditaire exigera le consentement écrit préalable de tous les membres ou associés de tous les Associés (les Parents Associés);

(b) lorsqu'un Associé est un Associé Commanditaire, toutes admissions et/ou remplacements d'un Parent Associé d'un tel Associé Commanditaire nécessiteront le consentement préalable écrit de tous les Associés et les Parents Associés de tous les Associés;

(c) lorsqu'un Parent Associé est une entité fiscale transparente selon les principes fiscaux néerlandais, l'Article 7.3. s'applique mutatis mutandis aux associés dans ce Parent Associé (les Grands Parents Associés) et mutatis mutandis aux associés dans ces Grands Parents Associés et ainsi de suite, jusqu'à ce que les associés ne soient plus des entités fiscales transparentes selon les principes fiscaux néerlandais;

(d) la deuxième phrase de l'Article 7.2. s'appliquera par analogie aux dispositions de cette clause 7.3. à condition que les droits proportionnels afférents au capital et/ou bénéfiques de la SCS devront, dans ce cas, être considérés comme des droits directs ou indirects afférents aux Associés et aux Parents Associés ainsi qu'aux Associés Commanditaires (s'il y en a); et

(e) le contrat, les statuts, les Articles ou tous autres documents ou accords, qui sont susceptibles de s'appliquer à un tel Associé doivent contenir les dispositions sensiblement identiques aux Articles 7.1., 7.2. et 7.3., par lesquels si référence est faite au consentement préalable écrit des Associés, un tel consentement préalable écrit sera exigé de tous les Associés, Parents Associés et ainsi de suite jusqu'à ce que une entité non transparente selon les principes fiscaux néerlandais soit atteinte.

Toute transaction résultant dans la détention par un Associé Commanditaire de tout ou partie de ses intérêts dans la SCS pour le compte d'une tierce personne requerra le consentement préalable écrit de tous les Associés. Si un Associé Commanditaire détient tout ou partie de ses intérêts dans la SCS pour le compte d'une tierce personne, les dispositions suivantes de l'Article 7.3. s'appliqueront par analogie, selon lesquelles un tel Associé Commanditaire sera traité comme une entité fiscale transparente selon les principes fiscaux néerlandais et la tierce personne concernée sera traitée comme un Parent Associé.

7.4. Un Associé ne peut transférer des Parts à un Associé ou non Associé (le Cessionnaire) que:

(a) si l'Associé Cédant transfère également au Cessionnaire la même proportion de PECs détenus par l'Associé Cédant dans la proportion des Parts détenues par celui-ci qu'il propose de céder au Cessionnaire;

(b) si le Cessionnaire accepte les Termes et Conditions en envoyant un avis écrit à la SCS; et

(c) sujette aux Articles 7.1., 7.2. et 7.3.

7.5. Le transfert de Parts ne liera la SCS qu'à compter de la notification et de l'acceptation par la SCS du transfert comme il est prévu à l'Article 1690 du Code civil luxembourgeois.

#### **Art. 8. Rachat de Parts**

8.1. La SCS peut racheter ses propres Parts dans les limites prévues par la Loi et selon les dispositions de l'Article 7.

8.2. Lorsque la SCS rachète des Parts à un Associé, la SCS doit procéder au rachat des PECs dans la même proportion détenus par cet Associé.

#### **Art. 9. Forme des Parts - Registre des associés**

9.1. Les Parts sont et doivent demeurer nominatives.

9.2. Il sera tenu au siège social un registre des Parts dont tout associé qui le requiert pourra prendre connaissance.

### **III. Gérance - Délégation de pouvoirs - Commissaire - Représentation**

#### **Art. 10. Gérance**

10.1. La SCS peut exclusivement être gérée par un ou plusieurs Gérant(s) Commandité, responsable(s) personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la SCS.

10.2. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la SCS qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par le Contrat à l'assemblée générale des associés.

10.3. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) ont le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la SCS.

10.4. En cas de pluralité de Gérants Commandités, les décisions des Gérants Commandités seront valablement prises à la majorité des Gérants Commandités.

#### **Art. 11. Délégation de pouvoirs**

11.1. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) peuvent à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques à condition que dans aucune circonstance l'agent ne puisse être un ou des Gérants commandités. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) détermineront les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat. Les mandataires ainsi nommés sont révocables ad nutum par décision des Gérants Commandités.

11.2. La nomination des mandataires conformément à l'Article 11.1. ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de(s) Gérant(s) Commandité(s).

#### **Art. 12. Commissaire**

La SCS peut nommer, et y procédera dans les cas prévus par la loi, un commissaire. Le commissaire sera nommé par l'assemblée générale des associés pour une durée ne pouvant excéder six années, renouvelable. Le commissaire est révocable ad nutum par l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 13. Représentation de la SCS à l'égard des tiers**

La SCS est engagée par la seule signature de son Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, par la seule signature de tout Gérant Commandité ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la SCS a été valablement conféré par les Gérant(s) Commandité(s) conformément à l'Article 11.1. du présent Contrat.

**Art. 14. Absence de rémunération du ou des Gérant(s) Commandité(s)**

Les Gérant(s) Commandité(s) et les membres ou employés des Gérant(s) Commandité(s) ne recevront aucune rémunération de la SCS pour leurs fonctions.

**IV. Assemblées générales des associés****Art. 15. Pouvoirs et droits de vote**

15.1. Chaque Part donne droit à une voix aux assemblées générales des Associés.

15.2. Chaque Associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire, par procuration donnée par lettre, télégramme, télex, télécopie ou e-mail pour le représenter à une assemblée générale des associés.

**Art. 16. Forme - Quorum - Majorité**

16.1. Les Associés se réunissent aussi souvent que nécessaire suivant convocation par le Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, tout Gérant Commandité, la convocation étant faite au moins cinq jours à l'avance, au lieu indiqué dans la convocation.

16.2. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés, il peut être renoncé aux formalités de convocation par écrit.

16.3. Sous réserve de l'Article 16.5. du Contrat, les résolutions aux assemblées générales des Associés seront valablement prises à la majorité des Associés présents ou représentés à l'assemblée.

16.4. Nonobstant l'Article 16.3. du Contrat, l'assemblée des Associés ne délibérera valablement qu'à condition que le Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, chaque Gérant Commandité soit présent ou représenté.

16.5. Toute assemblée générale des Associés convoquée pour modifier une disposition du présent Contrat ne délibérera valablement qu'à condition que la moitié des Parts soit présente ou représentée et que l'agenda indique les modifications proposées à ce Contrat. Si le quorum de présence n'est pas satisfait, une seconde assemblée générale des Associés peut être convoquée par lettre recommandée confirmée par accusé de réception démontrant la date de notification. La convocation reproduit l'agenda et indique la date et les résultats de la précédente assemblée générale des Associés. La seconde assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre de Parts représentées. Les résolutions sont valablement adoptées par les Associés représentant les trois quarts des Parts existantes et par le Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, par chaque Gérant Commandité.

16.6. Les décisions des Associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé aux associés par écrit, en original ou télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les Associés voteront en signant ladite résolution circulaire.

**V. Année sociale - Comptes - Affectation des résultats****Art. 17. Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle des Associés, chargée d'approuver les comptes annuels, sera tenue annuellement dans les six mois de la clôture de l'année sociale au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation de l'assemblée.

**Art. 18. Année sociale**

18.1. L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et se termine 30 juin de la même année.

18.2. Chaque année, le(s) Gérant(s) Commandité(s) dresse(nt) un inventaire et prépare(nt) les comptes annuels.

**Art. 19. Affectation des bénéfices - Comptes capital**

19.1. Chaque Associé de la SCS a le droit de participer aux bénéfices de la SCS proportionnellement au nombre de Parts possédées par ce dernier dans la SCS.

19.2. La SCS doit établir un compte pour chacun des Associés (Commandité ou Commanditaire) qui doit refléter (i) le nombre de Parts détenues par chaque Associé, (ii) la participation de chaque Associé dans les bénéfices et les pertes de la SCS, (iii) dans le cas où les bénéfices de la SCS ne sont pas distribués aux Associés mais conservés dans la SCS le montant des profits non distribués à chaque Associé.

19.3. L'affectation des résultats sera déterminée annuellement dans les six mois de l'année terminée par l'assemblée générale des Associés, sur proposition de(s) Gérant(s) Commandité(s) et aucune distribution de bénéfices ne peut être faite aux Associés tant qu'une telle décision n'a pas été prise.

19.4. Des distributions intérimaires peuvent être faites, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) un bilan ou un inventaire ou un rapport est établi par le Gérant Commandité;
- (ii) ce bilan, inventaire ou rapport montre des fonds suffisants qui sont disponibles pour distribution; le montant distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté par les bénéfices conservés par la SCS et les réserves distribuables mais diminué par les pertes de la SCS et les sommes qui doivent être allouées à la réserve statutaire;
- (iii) la décision de payer des bénéfices intérimaires est prise par l'assemblée générale des Associés;
- (iv) toute distribution intérimaire faite à chacun des Associés doit être faite en proportion du nombre de Parts détenues dans la SCS. Les distributions qui ne sont pas faites en proportion du nombre de Parts détenues dans la SCS par chacun des Associés ne peuvent avoir lieu que suite à une décision unanime de tous les Associés;
- (v) toutes les garanties ont été prises pour que les droits des créanciers de la SCS ne soient pas menacés.

**VI. Dissolution - Liquidation****Art. 20. Dissolution - Liquidation**

20.1. En cas de dissolution de la SCS, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par résolution de l'assemblée générale des Associés décédant d'une telle liquidation.

20.2. Cette assemblée générale des Associés déterminera également les pouvoirs et rémunération du ou des liquidateur(s).

**Art. 21. Distribution du boni de liquidation**

Après paiement de toutes les dettes de la SCS ou consignation de toutes sommes à cet effet, le boni de liquidation sera payé aux Associés en proportion du solde dans leur compte capital respectif jusqu'à ce qu'ils aient reçu une somme égale au solde de leur compte capital immédiatement avant cette distribution, mais après ajustement des profits ou des pertes en fonction des actifs de la SCS consécutive à la liquidation de la SCS, peu importe que ces dispositions se produisent avant ladite liquidation.

**VII. Dispositions générales**

**Art. 22. Application de la Loi**

Toutes matières non réglées par les présents Statuts seront réglées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier conformément à la Loi.

*Souscription et libération*

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, déclarent souscrire cent vingt-quatre mille (124.000) parts émises par la SCS de la manière suivante:

1. PEGASUS NETHERLANDS SERVICES C.V. souscrit cent vingt-deux mille sept cent soixante (122.760) Parts et les paye par apport en numéraire d'une valeur de cent vingt-deux mille sept cent soixante euros (EUR 122.760) à affecter au compte capital social de la SCS; et

2. RD PRIMARY EUROPEAN HOLDINGS LLC souscrit mille deux cent quarante (1.240) Parts et les paye par apport en numéraire de mille deux cent quarante euros (EUR 1.240) à affecter au compte capital de la SCS.

La preuve de ces apports aux points 1. et 2. ci-dessus a été fournie au notaire instrumentant.

*Dispositions transitoires*

Par dérogation de l'Article 18.1. du présent Contrat, l'exercice social de la SCS commence à la date du présent acte et se termine le 30 juin 2007.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la SCS ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de EUR 3.000.

*Assemblée extraordinaire des associés*

Immédiatement après la constitution de la SCS, les associés décident d'établir le siège de la SCS à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Dont acte.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, certifie à la demande des parties comparantes que le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 septembre 2006, vol. 438, fol. 22, case 9. – Reçu 1.240 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(108884.3/242/541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

**SONAE SIERRA BRAZIL B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.200,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 104.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01361, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

L'affectation des résultats au 31 décembre 2005, enregistrée à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01361, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour la Société

Signature

(108065.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**VA NO1 (DISCHHAUS), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 120.023.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

VA NO1 HOLDCO, S.à r.l., having its registered office at 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg, represented by Mrs Stéphanie Ancien, attorney-at-law, resident in Luxembourg, by virtue of proxy, which, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in his above-mentioned capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which is herewith established as follows:

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «1915 Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is to be initially composed of a single shareholder who is therefore the owner of the entire issued share capital of the Company. The Company may however at any time be composed of several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, but the number of shareholders shall never exceed thirty (30).

The Company shall not have any natural persons as shareholders.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of VA NO1 (DISCHHAUS), S.à r.l.

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings with third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of UBS (LUX) EURO VALUE ADDED REAL ESTATE FUND, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide financial support to UBS VA NO1 FUND MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which UBS (LUX) EURO VALUE ADDED REAL ESTATE FUND holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guaranties in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital, if the Company so decides. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the board of directors.

The Company may establish subsidiaries and branches where it considers them to be useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The corporate capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Variation of the corporate capital.** The corporate capital may at any time be increased or decreased, by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Authorised corporate capital.** The authorised capital of the Company is set at two hundred and fifty million Euro (EUR 250,000,000.-), divided into ten million (10,000,000) shares, each share with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

The Board of Directors is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189, paragraph 1 of the 1915 Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of directors may determine.

The board of directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The board of directors may delegate to any director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the board of directors within the limits of the authorized capital, article 6 shall be amended accordingly.

**Art. 9. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at shareholder general meetings.

If the Company is composed of a single shareholder, that shareholder exercises all those powers granted to all shareholders by the 1915 Law and the Articles of Incorporation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder owning the entire issued share capital of the Company or by a group of shareholders in general meeting.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event request that a seal be affixed to the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court. They must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and resolutions.

**Art. 10. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

**Art. 11. Transfer of shares.** Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned, subject to the restrictions in the Articles of Incorporation.

Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares may be freely transferred amongst any existing shareholders. A transfer to a non-shareholder is subject to the restrictions of the Articles of Incorporation.

Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital of the Company.

**Art. 12. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

A transfer will not be binding upon the Company and third parties, unless duly notified to, or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Civil Code.

The Company will refuse to register any transferee as shareholder if the transferee is a natural person or if, as a consequence of such transfer, the number of shareholders exceeds thirty (30).

**Art. 13. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the 1915 Law.

**Art. 14. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a shareholder will not cause the Company to go into liquidation.

**Art. 15. Board of directors.** The Company is managed and administered by a board of directors consisting of at least two (2) directors. A director can be a shareholder or a non-shareholder.

Each director is appointed for a limited or an unlimited duration by the single shareholder owning the entire issued share capital or by a group of shareholders in general meeting.

Any director may be removed at any time by the single shareholder holding the entire issued share capital, or by a majority of shareholders in general meeting, who collectively hold at least three-quarters (3/4) of the corporate capital of the Company. Any director may resign at any time.

The single shareholder holding the entire issued share capital, or a group of shareholders in general meeting decides upon the compensation of each director (if any).

The board of directors shall appoint, from among its members, a chairman. The board of directors shall choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping board meeting minutes.

The board of directors may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the board.

**Art. 16. Meetings of the board of directors.** The board of directors shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived if each director consents in writing, by cable, telegram, telex or telefax.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of directors may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the directors participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of directors shall act validly only if a majority of directors are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution, set out in identical terms. This may be signed jointly or by the use of counterparts by all the directors. The chairman of the board of directors shall have a casting vote.

**Art. 17. Powers of representation.** In dealing with third parties, any director shall have the power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company is bound in all circumstances by the signature of a director.

**Art. 18. Board of Directors' Committees.** The board of directors may, by a majority vote, set up one or more committees to deal with specific matters under its supervision and responsibility, each committee to consist of one or more directors of the Company. The board may designate one or more directors as alternate members of any committee to replace any absent or disqualified member at a committee meeting.

**Art. 19. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a director.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a director, will not cause the Company to go into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a director may in no event have seals affixed to the assets and documents of the Company.

**Art. 20. Liability of a director.** A director will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the board of directors, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a director, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 20, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 20 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 20 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 20 shall be contractual rights.

**Art. 21. General meeting of shareholders.** When the Company is composed of one single shareholder, that shareholder exercises the powers granted by the 1915 Law to shareholders in general meeting.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

When the Company is composed of a group of shareholders, shareholder decisions are taken in a general meeting or by written resolution, the text of which will be sent by the board of directors to the shareholders by registered post.

In this case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by registered post to the Company within 15 days of receiving the text.

When the Company is composed of a group of shareholders, unless otherwise specified in the Articles of Incorporation, shareholder decisions are only validly taken if they are adopted by shareholders holding more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend the Articles of Incorporation and to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three-quarters (3/4) of the Company's corporate capital.

**Art. 22. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of a group of shareholders in general meeting are documented in writing, recorded in a register and kept at the registered office of the Company. Shareholder votes and any powers of attorney are attached to the minutes.

**Art. 23. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 24. Statutory auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditor(s), if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 25. Balance sheet.** On 31st December of each year, the accounts are closed and the board of directors will produce an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the 1915 Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to a group of shareholders in general meeting for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may consult the financial documents at the registered office of the Company for a period of fifteen days prior to the deadline set for the shareholder general meeting.

**Art. 26. Allocation of profits.** The balance of the profit and loss account, after the deduction of overheads, depreciation and provisions, is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by the decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of a group of shareholders in general meeting.

Any amount out of the share premium account may be distributed to the shareholders upon a decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of a group of shareholders in general meeting.

The single shareholder or a group of shareholders in general meeting may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 27. Dissolution, liquidation.** In the case of the dissolution of the Company, for any reason and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not. The liquidator(s) will be appointed by the single shareholder or by a group of shareholders in general meeting, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 28. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company have been drawn up by the appearing party. This party has subscribed and entirely paid-up in cash the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), representing five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind, borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2007.

#### *Decisions by the sole shareholder*

The appearing party in its capacity as sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of directors at two (2) and further resolved to elect the following in their respective capacity as a director of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Simon Foxley, director, born on 18 June 1964 in Solihull, UK, having his professional address at 21 Lombard Street, London, EC3V 9AH, UK; and

- Mr André Spahni, director, born on 14 May 1964 in Köniz, Switzerland, residing at 56 GrätzliStrasse, CH-8152 Opfikon, Switzerland.

2. The registered office shall be at 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

3. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a company having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, is appointed as statutory auditor of the Company.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

VA NO1 HOLDCO, S.à r.l., ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg, représentée par Madame Stéphanie Ancien, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa qualité susmentionnée a requis le notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par l'actionnaire unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comportera initialement un associé unique propriétaire de toutes les parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés dont le nombre ne peut dépasser 30 associés, notamment suite à la cession de parts sociales ou l'émission de nouvelles parts sociales.

Les associés ne doivent pas être des particuliers.

**Art. 2. Nom.** La Société prend la dénomination sociale de VA NO1 (DISCHHAUS), S.à r.l.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par UBS (LUX) EURO VALUE ADDED REAL ESTATE FUND, un fonds commun de placement organisé en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra fournir un soutien financier à UBS VA NO1 FUND MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. agissant en sa capacité de société de gestion du Fonds et aux sociétés dans lesquelles UBS (LUX) EURO VALUE ADDED REAL ESTATE FUND détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital libéré. S'il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil d'administration.

La Société pourra établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social, peut, à tout moment, être augmenté ou diminué, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, suivant une résolution de l'assemblée générale des associés.

**Art. 8. Capital autorisé.** Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent cinquante millions d'euro (EUR 250.000.000,-), divisé en dix millions (10.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le conseil d'administration de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1<sup>er</sup>, de la Loi de 1915.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le conseil d'administration de la Société.

Le conseil d'administration peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;

- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèces ou en nature; et
- que les parts sociales seront émises après l'exercice du droit de souscription et/ou du droit de conversion octroyé par le conseil d'administration de la Société selon les termes des warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis par la Société de temps à autre.

Le conseil d'administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, l'article 6 sera modifié en conséquence.

**Art. 9. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et avoirs de la Société et une voix aux assemblées générales des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à tous les associés par la Loi de 1915 et les Statuts.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré de la Société, ou de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 10. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 11. Cession des parts sociales.** Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique pourra librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Le transfert à un non-associé est soumis aux restrictions des Statuts.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant trois-quarts (3/4) du capital social de la Société.

**Art. 12. Formalités.** La cession des parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

La société refusera de faire entrer dans le registre des associés un cessionnaire qui serait un particulier ou dès lors que, à la suite du transfert de parts, le nombre des associés excéderait trente (30).

**Art. 13. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

**Art. 14. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15. Conseil d'administration.** La Société est gérée et administrée par un conseil d'administration comprenant au moins deux (2) administrateurs, associés ou non.

Chaque administrateur est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique détenant la totalité du capital social libéré ou par l'assemblée générale des associés.

L'associé unique détenant la totalité du capital libéré ou l'assemblée générale des associés en vertu d'une résolution favorable représentant 75% du capital social de la Société, pourra décider la révocation d'un administrateur à tout moment. Chaque administrateur peut démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou l'assemblée générale des associés décidera, le cas échéant, de la rémunération de chaque administrateur.

Le conseil d'administration pourra nommer, parmi ses membres, un président. Le conseil d'administration pourra choisir un secrétaire, qui sera administrateur ou non et qui sera responsable de la conservation des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être administrateur ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le conseil d'administration.

**Art. 16. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque administrateur y consent par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peu-

vent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du conseil d'administration peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les administrateurs participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les administrateurs. Le président du conseil d'administration a un droit de vote décisif.

**Art. 17. Pouvoirs de représentation.** Vis-à-vis des tiers, tout administrateur aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances ainsi que pour accomplir et autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet social de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'un des administrateurs.

**Art. 18. Comités du conseil d'administration.** Le conseil d'administration peut, par un vote à la majorité de tout le conseil, constituer un ou plusieurs comités afin de traiter sous son contrôle et sa responsabilité de sujets particuliers, chaque comité comprenant un ou plusieurs membres administrateurs de la Société. Le conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs administrateurs comme membre alternatif de l'un des comités en vue du remplacement d'un membre absent ou disqualifié pour une réunion du comité.

**Art. 19. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture d'un administrateur.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture d'un administrateur ou tout événement similaire affectant un administrateur, de même que sa démission ou révocation, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants droit d'un administrateur ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 20. Responsabilité d'un administrateur.** Un administrateur ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le conseil d'administration l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été administrateur, ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ait ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 20, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 20 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 20 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 20 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 20 seront des droits contractuels.

**Art. 21. Assemblées générales des associés.** Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions collectives sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil d'administration aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société par lettre recommandée, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus de la moitié du capital social sauf dispositions contraires contenues dans ces statuts. Cependant, des décisions portant modification des présents statuts et notamment celle de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

**Art. 22. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 23. Année sociale.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de l'année suivante.

**Art. 24. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 25. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire des avoirs et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi de 1915.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut consulter les documents financiers au siège social de la Société, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale des associés.

**Art. 26. Répartition des bénéfices et dividendes intérimaires.** L'excédent du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Tout montant non compris dans le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés suivant une décision de l'associé unique ou une résolution de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut aussi décider d'affecter tout montant non compris dans le compte de prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Disposition générale.** Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts est soumis aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit et a entièrement libéré en espèces le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915 ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, sont estimés à environ mille neuf cents euros.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

#### *Décision de l'associé unique*

Le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre d'administrateurs et de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective d'administrateur de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Simon Foxley, administrateur, né le 18 juin 1964 à Solihull, Royaume-Uni, et ayant son domicile professionnel au 21 Lombard Street, London, EC3V 9AH, Royaume-Uni; et

- Monsieur André Spahni, administrateur, né le 14 mai 1964 à Köniz, Suisse, résidant au 56 GrätzliStrasse, CH-8152 Opfikon, Suisse.

2. Le siège social est fixé au 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

3. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg est nommée auditeur de la Société.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Ancien, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 octobre 2006, vol. 438, fol. 31, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(108849.3/242/511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

---

**ROCS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, rue Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 90.656.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Signature.

(108018.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**ROCS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, rue Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 90.656.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Signature.

(108022.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**SARODA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.785.

**RECTIFICATIF**

Le bilan rectificatif 2004 (rectificatif du dépôt du bilan 2004 déposé le 20 janvier 2006, n° LSO-BM04651), enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05894, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(108033.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**SONAE SIERRA BRAZIL B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.200,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 104.462.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01368, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

L'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrée à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01368, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour la Société

Signature

(108067.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**SUNRAYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 89.797.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 2 octobre 2006*

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Federico Innocenti démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

SUNRAYS S.A.

V. Arno' / R. Reggiori

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108026.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**UEB ALTERNATIVE FUND 2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 67.573.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le mercredi 23 août 2006 à 13.00 heures*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée reconduit les mandats d'administrateur de MM. Marcel Gaillard, Alan Mudie et Charles Gindre pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire de 2007.

*Sixième résolution*

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2007.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108027.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**CO.MO.I. GROUP S.A., COMPAGNIE MOBILIERE D'INVESTISSEMENTS GROUP, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 73.191.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Signature.

(108036.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**DUSTER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe.  
R. C. Luxembourg B 112.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01209, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signatures

(108054.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

103186

**UNITED INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 67.577.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la Société  
le mercredi 23 août 2006 à 11.00 heures*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée ratifie la nomination de MM. Jérôme Tournigand et Olivier Maugarny au poste d'administrateur de la Société avec effet au 30 novembre 2005 en remplacement de Mme Huguette Espen et M. Gérard Doumenc.

Puis l'Assemblée prend connaissance de la démission de MM. Jérôme Tournigand et Francis Guerra avec effet au 30 avril 2006. L'Assemblée décide en conséquence de réduire le nombre des administrateurs à 3.

L'Assemblée reconduit les mandats d'administrateurs de MM. Alan Mudie, Marcel Gaillard et Olivier Maugarny pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2007.

*Sixième résolution*

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2007.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108034.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**UNITED ALTERNATIVE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 67.572.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la Société,  
le mercredi 23 août 2006 à 12.00 heures*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée ratifie la nomination de MM. Jérôme Tournigand et Olivier Maugarny au poste d'administrateur de la Société avec effet au 30 novembre 2005 en remplacement de Mme Huguette Espen et M. Gérard Doumenc.

Puis l'Assemblée prend connaissance de la démission de MM. Jérôme Tournigand et Francis Guerra avec effet au 30 avril 2006. L'Assemblée décide en conséquence de réduire le nombre des administrateurs à 3.

L'Assemblée reconduit les mandats d'administrateurs de MM. Alan Mudie, Marcel Gaillard et Olivier Maugarny pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2007.

*Sixième résolution*

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2007.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108037.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**DEVELOPING ENERGY CONCEPTS (DEC), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 100.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01214, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

RCS MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signatures

(108057.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

103187

**GREENWICH INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 119.665.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 23 août 2006 que M. Alex van Zeeland (employé privé), dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, a cédé 500 parts sociales de la Société GREENWICH INVESTMENTS, S.à r.l. à la société BLACKHEALTH HOLDINGS, S.à r.l. (société enregistrée à Luxembourg sous le numéro B 119.330), ayant son siège social à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Suite à ce transfert, les parts sociales de la Société GREENWICH INVESTMENTS, S.à r.l. sont réparties comme suit: Alex van Zeeland ne détient désormais plus aucune part; BLACKHEALTH HOLDINGS, S.à r.l. détient 500 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

A. van Zeeland

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01183. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108061.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**GIOTTO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 70.424.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(108073.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**SEVRES II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2440 Luxembourg, 59, rue du Rollingergrund.  
R. C. Luxembourg B 120.013.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada registered under the registration no. LP # 10191716, acting through its general partner KKR ASSOCIATES MILLENNIUM (OVERSEAS) LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada registered under the registration no. LP # 10188449, acting through its general partner KKR MILLENNIUM LIMITED, a limited company organised under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the registration no 121181 («KKR M»),

represented by Maître Mathilde Lattard, maître en droit, pursuant to a proxy which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company SEVRES II, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name SEVRES II, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or, as the case may be, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager or, as the case may be, the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or, as the case may be, the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred shares (500) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management, binding signature.** The Company is managed by one or several managers (each a «Manager») who may be but need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of managers (the «Board» or the «Board of Managers»). Any Manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board of Managers may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager (including by way of representation).

The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board of Managers by the joint signature of any two of the Managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only

be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole Manager (if there is only one) or as the case may be the board of Managers or any two of the Managers or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together.

**Art. 8. Liability Managers.** The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three-quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the second Tuesday in June at 11.00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Manager or, as the case may be, the Board.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager, or as the case may be the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

Subscriber	Number of shares	Payment
KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS) LIMITED PARTNERSHIP .....	500	EUR 12,500
Total .....	500	EUR 12,500

The shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900).

*Extraordinary general meeting*

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 59, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
2. The following person is appointed Class A Manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Mr Mattia Caprioli, manager (principal), born on March 27, 1974 in Correggio (Reggio Emilia), Italy, with personal address at 2, Queen's Gate Place, London, SW75NS, United Kingdom.

The following person is appointed Class B Manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Dr. Wolfgang Zettel, manager, born on November 15, 1962 in Konstanz, Germany, professional address at 61, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

*Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2006.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership organisé sous les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré sous le numéro LP # 10191716, agissant par son general partner KKR ASSOCIATES MILLENNIUM (OVERSEAS) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership organisé sous les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré sous le numéro LP # 10188449, agissant par son general partner KKR MILLENNIUM LIMITED, un limited company organisé sous les lois de Cayman Islands, ayant son siège social c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré sous le numéro 121181 («KKR M»),

représenté par Maître Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Laquelle comparante agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée SEVRES II, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SEVRES II, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert des parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants (chacun un «Gérant»), associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil» ou le «Conseil de Gérance»).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite concernant chaque réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Cette convocation peut être omise par l'assentiment de chacun des Gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, télex, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance si le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le Conseil de Gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de désigner des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Cette classification de Gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de cette assemblée générale et les Gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement par approbation à la majorité des Gérants de la Société. Au cas où l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) chaque résolution du Conseil de Gérance ne sera valablement prise que si approuvée par la majorité des Gérants y inclus au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque Gérant.

La Société sera engagée par une seule signature au cas où il y a un seul Gérant, et au cas où il y a un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux des Gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. En tous cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant (s'il n'y en a qu'un) ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance ou par deux des Gérants ou, s'il y a des classes différentes de Gérants, par un Gérant de classe A et par un Gérant de classe B agissant de concert.

**Art. 8. Responsabilité des Gérants.** Le ou les Gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9. Droit de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les Gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au deuxième mardi en juin de chaque année à 11h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré comme indiqué à côté de leurs noms respectifs:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription
KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS) LIMITED PARTNERSHIP .....	500	EUR 12.500
Total .....	500	EUR 12.500

Les parts sociaux ainsi souscrits sont intégralement libérés, ainsi le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est disponible pour la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

103193

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille neuf cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 59, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée Gérant de la classe A de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des dispositions des statuts de la Société:

Monsieur Mattia Caprioli, gérant, né le 27 mars 1974 à Correggio (Reggio Emilia), Italie, résidant au 2 Queens Gate Place, Londres, SW75NS, Grande-Bretagne.

La personne suivante est nommée Gérant de la classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des dispositions des statuts de la Société:

Dr Wolfgang Zettel, gérant, né le 15 novembre 1962 à Konstanz, Allemagne, avec adresse professionnelle au 61, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lattard, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 septembre 2006, vol. 438, fol. 26, case 8. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(108826.3/242/371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

**NAUTOR'S SWAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.877.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(108074.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**ANTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 9, rue d'Audun.

R. C. Luxembourg B 120.005.

STATUTS

L'an deux mille six, le douze septembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Marina Di Pentima, commerçante, née à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 1976 (Matricule N° 19761203285), demeurant à F-57390 Russange, 23, rue Victor Hugo.

2.- Monsieur Antonio De Sousa, employée privée, né à Paranhos Porto, le 3 février 1964 (Matricule N° 19640203415), demeurant à F-54680 Errouville, 8, rue du Château.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de ANTO, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques et restauration, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se ratta-

chant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Madame Marina Di Pentima, prédite . . . . .	10 parts
- Monsieur Antonio De Sousa, prédit . . . . .	90 parts
Total: cent parts sociales . . . . .	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4018 Esch-sur-Alzette, 9, rue d'Audun;
- Est nommée gérante technique Madame Marina Di Pentima, prédite;
- Est nommé gérant administratif Monsieur Antonio De Sousa, prédit.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constitutants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Di Pentima, A. De Sousa, Ch. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2006, vol. 907, fol. 19, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 29 septembre 2006.

Ch. Doerner.

(108772.3/209/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

**TABE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 84.319.

Le bilan modifié au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

(108075.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**TABE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 84.319.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

(108076.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**GARMOND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.275.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(108078.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**FINAURUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 81.666.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(108079.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**VENTURES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 49.720.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(108080.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

103196

**DAMIRE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 56.509.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(108082.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**TD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 89.556.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Signature.

(108083.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**TD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 89.556.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Signature.

(108085.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**SOLUX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 72.788.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Signature.

(108087.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**KISTLER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 113.152.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 28 septembre 2006, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

S. Desiderio / S. De Meo

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108175.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**DH REAL ESTATE LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 80.030.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Signature.

(108088.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**PRAETOR MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 99.245.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

(108089.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**BROOKFIELD PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 100.464.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Signature.

(108090.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**AMARANTH ADVISORS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 105.802.

Le bilan pour la période du 7 janvier 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

Signature.

(108091.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**LIRSA, LUXEMBOURG INSTITUTE FOR ROAD SAFETY, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3249 Bettembourg, 26, rue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg F 5.797.

STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination, siège et durée.** L'association dénommée LUXEMBOURG INSTITUTE FOR ROAD SAFETY dont le sigle est LIRSA est régie par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928, concernant les associations et les fondations sans but lucratif ainsi que par les présents statuts. Le siège social est au 26, rue J-F Kennedy, L-3249 Bettembourg.

L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute en tout temps.

**Art. 2. Objet.** L'association a pour objet de faire progresser la sécurité sur les routes en étudiant les facteurs de risques et en mettant en uvre les moyens susceptibles de réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière.

L'association poursuit cet objectif en recourant notamment à l'analyse systématique des accidents de la route, à la recherche appliquée en sécurité routière, à la mise en place de formations en la matière, à l'intervention au cours des audits sur les infrastructures routières ainsi qu'à la réalisation de supports préventifs et pédagogiques en sécurité routière.

**Art. 3. Différents types de membres.** L'association se compose de trois types de membres, les membres effectifs, les membres actifs et les membres donateurs.

#### **Art. 4. Conditions d'adhésion.**

4.1. Peut devenir membre effectif toute personne physique ou morale, s'engageant à respecter l'objet social de l'association et à travailler à sa réalisation. Elle a le droit de vote à l'assemblée générale et a également droit aux avantages de l'association ainsi qu'à leurs services.

4.2. Peut devenir membre actif toute personne physique ou morale, s'engageant à respecter l'objet social de l'association et à travailler à sa réalisation. Elle n'a pas le droit de vote à l'assemblée générale et se distingue par son soutien moral, matériel, financier ou intellectuel.

4.3. Peut devenir membre donateur toute personne physique ou morale qui soutient l'association par un don. Elle n'a pas le droit de vote à l'assemblée générale.

4.4. L'admission d'un nouveau membre est agréée par le conseil d'administration. En cas de refus, la décision n'a pas besoin d'être motivée. Le recours contre une décision de refus est porté devant la prochaine assemblée générale qui statuera à la majorité des deux tiers des voix.

4.5. Les membres effectifs et actifs paient une cotisation annuelle qui est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à EUR 1.250,00. Les cotisations couvrent l'exercice social, qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine au 31 décembre.

#### **Art. 5. Désadhésion d'un membre.**

5.1. La sortie d'un membre a lieu par démission ou par décès.

5.2. La qualité de membre peut se perdre lorsque celui-ci ne paye pas les cotisations lui incombant dans un délai de trois mois à partir de la présentation des quittances.

5.3. Un membre peut être exclu de l'association si d'une manière quelconque il a porté gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales. Avant toute décision du conseil d'administration, puis de l'assemblée générale, le membre concerné doit être informé de la mesure envisagée à son encontre et des motifs la justifiant et avoir eu, s'il en exprime le souhait, l'occasion de s'expliquer devant la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 6. Assemblée générale.**

6.1. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Sont réservées à sa compétence:

- a) la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration
- b) la modification des statuts et du règlement
- c) l'approbation des budgets et des comptes écoulés, après que les réviseurs/révisseuses de caisse aient été entendu(e)s en leur rapport
- d) la désignation de deux réviseurs/révisseuses de caisse pour le prochain exercice
- e) la fixation de la cotisation des membres effectifs et actifs
- f) la dissolution de l'association
- g) Les décisions dépassant les pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration.

6.2. L'assemblée générale ordinaire se réunit au cours du premier trimestre de chaque année sociale. La convocation écrite doit parvenir aux membres effectifs 15 jours au moins avant la réunion. Elle indique obligatoirement l'ordre du jour. Toute proposition émanant d'un ou de plusieurs membres associés et parvenant au président au plus tard dans les 10 jours de la convocation à l'assemblée générale doit être ajoutée à l'ordre du jour. Elle doit être portée à la connaissance des membres effectifs au moins 48 heures avant la date de l'assemblée.

6.3. L'assemblée générale extraordinaire peut être réunie autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige. Elle doit l'être lorsqu'un cinquième des membres effectifs l'exige par lettre adressée au président. A cet effet, la liste des membres effectifs devra être tenue à disposition des membres désireux de la consulter.

6.4. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points inscrits à l'ordre du jour.

6.5. L'assemblée générale est présidée par le(la) président(e) du conseil d'administration ou à son défaut, par le(s) vice-président(e/s) ou à défaut, par le plus âgé des membres du conseil qui y consent.

6.6. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer que si les deux tiers des membres sont présents ou représentés. Au cas où l'assemblée ne réunirait pas les deux tiers des membres, il pourra être convoquée une deuxième assemblée générale qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Dans les deux cas les modifications devront être adoptées pas la majorité des deux tiers des voix.

6.7. Les résolutions et décisions de l'assemblée générale sont actées dans un procès verbal qui sera conservé au siège de l'association où tout(e) intéressé(e) pourra en prendre connaissance.

6.8. Pourront participer avec voix consultative à l'assemblée générale les membres du gouvernement ayant dans leurs attributions les affaires visées par la présente association ou ceux (celles) qu'ils auront désigné(e)s pour les remplacer, ainsi que les experts désignés par l'assemblée générale ou le conseil d'administration.

#### **Art. 7. Conseil d'administration.**

7.1. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 12 administrateurs au maximum nommés pour 4 ans par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

7.2. Le conseil d'administration désigne un(e) président(e), un(e) ou plusieurs vice-président(e)s, un(e) secrétaire général et un(e) trésorier(ère).

Le conseil d'administration est présidé par le(la) président(e) ou, à son défaut, par un(e) vice-président(e) ou, à son défaut, par le plus âgé des administrateurs présents.

7.3. Au maximum trois personnes membres de l'association rémunérées par celle-ci peuvent être élues au conseil d'administration. Les membres rémunérés auront les mêmes droits et obligations que les autres membres du conseil d'administration élus par l'assemblée générale.

7.4. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association ainsi que pour la réalisation de son objet. Il peut notamment, sans que cette énumération soit limitative et sans préjudice des autres pouvoirs dérivant de la loi ou des statuts, passer tous contrats, acheter, vendre, échanger, emprunter, prendre et donner à bail ou en gage tous biens meubles et immeubles nécessaires pour réaliser l'objet en vue duquel l'association est constituée.

Le conseil d'administration statue sur l'acceptation des dons et legs. Il ouvre tous comptes en banque ou au service des chèques postaux; décide tous placements de fonds ou revenus. Il veille à l'exécution des décisions de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration statue sur toutes les contestations pouvant surgir au sujet de l'interprétation des statuts, sauf recours à l'assemblée générale.

7.5. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée. Toutefois, il pourra délibérer quel que soit le nombre des administrateurs présents ou représentés lorsqu'il sera appelé à délibérer une seconde fois sur un objet inscrit à l'ordre du jour de la séance précédente.

Tout administrateur qui peut se faire représenter par un autre administrateur sans qu'aucun administrateur présent ne puisse disposer de plus d'une procuration.

Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés. En cas de parité, la voix du (de la) président(e) ou de son (sa) remplaçant(e) est prépondérante.

7.6. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits dans le registre des actes de l'association. Les délibérations du conseil d'administration sont signées par le(la) président(e) ou son (sa) remplaçant(e).

7.7. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou une partie de ces pouvoirs pour la gestion journalière de l'association, à un ou plusieurs de ces membres ou à des tierces personnes qu'il désigne et dont il fixe les attributions et les rétributions.

En cas de vacances au cours d'un mandat, les membres du conseil d'administration peuvent nommer par cooptation un membre qui reprend les activités jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Publication.** La liste des membres du conseil d'administration est à déposer au registre de commerce et des sociétés conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif précisera pour chacun des membres du conseil d'administration s'il est un bénévole de l'association ou s'il est rémunéré par celle-ci.

**Art. 9. Signature et comptabilité.** Les signatures conjointes de deux administrateurs, dont l'un doit être le(la) président(e) ou, à défaut un(e) vice-président(e), engagent valablement l'association envers les tiers, sans qu'il doive être justifié d'une autorisation préalable.

Les actes de gestion journalière, la correspondance courante, les quittances ou décharges, pourront ne porter que la seule signature du (de la) président(e) du conseil d'administration ou d'un administrateur à ce désigné par le conseil d'administration ou même de tiers que le conseil peut, sous sa responsabilité, désigner à cette fin.

Le conseil d'administration détermine le mode d'ordonnancement et de liquidation de dépenses.

**Art. 10. Ressources sociales.** Les ressources de l'association se composent:

- a) Des cotisations annuelles versées par les membres effectifs. Ces cotisations sont fixées annuellement par l'assemblée générale. Il est loisible à chaque membre de verser volontairement une cotisation supérieure.
- b) Des subsides des pouvoirs publics intéressés à la poursuite de l'objet de l'association.
- c) Des subventions spéciales accordées par les particuliers et les collectivités.
- d) Des dons et les legs qu'elle peut recevoir dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**Art. 11. Mode de règlement des comptes.** Le (la) trésorier(ère) désigné(e) par le conseil d'administration est chargé(e) de la gestion financière de l'association. Le bilan financier annuel doit refléter une image fidèle de la situation financière de l'association en considérant tous les comptes de l'association.

L'assemblée générale annuelle désigne deux commissaires qui surveillent et contrôlent la gestion financière de l'association et qui ont à tout moment le droit d'inspection des livres de caisse de l'association et des pièces justificatives y afférentes. La durée du mandat des réviseurs de caisse est fixée à quatre années. Ils sont rééligibles.

Les réviseurs feront à l'assemblée générale un rapport sur le résultat de leur contrôle. Ils peuvent, par une décision prise à l'unanimité, convoquer l'assemblée générale, mais seulement pour des motifs ayant trait à leur mission.

Le conseil d'administration dresse le bilan des recettes et des dépenses et le soumet annuellement pour approbation et décharge à l'assemblée générale.

**Art. 12. Bilan et budget.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Les livres sont arrêtés chaque année au 31 décembre. Le conseil d'administration dresse l'inventaire et le bilan ainsi que le budget pour l'exercice suivant.

**Art. 13. Dissolution.** La dissolution ne pourra être prononcée que moyennant l'observation des formalités et conditions prévues par l'article 20 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. L'assemblée générale prononcera la dissolution, désignera le ou les liquidateurs et déterminera leurs avoirs. L'actif net sera affecté à une oeuvre d'utilité générale dont l'objet se rapproche le plus possible de celui de la présente association.

L'assemblée générale décidera de cette affectation.

**Art. 14. Disposition interprétative.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, il y a lieu de se référer à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**Art. 15. Entrée en vigueur.** Les statuts, approuvés par l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 2 octobre 2006, prennent effet à compter de ce jour.

F. D'Onghia / P. Ngo / V. Marinelli  
Président / Secrétaire général / Trésorier

*Liste des associés*

Noms	Prénoms	Professions	Domiciles	Nationalités
D'Onghia	François	Psychologue	26, rue J-F Kennedy, L-3249 Bettembourg	Luxembourgeoise
Ngo	Pien	Psychologue	84, rue de la colline, 54 000 Nancy	Française
Marinelli	Vito	Comptable	94, rue de l'Alzette, L-4010 Esch-sur-Alzette	Italienne

F. D'Onghia / P. Ngo / V. Marinelli  
Président / Secrétaire général / Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02161. – Reçu 245 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108423.3//163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**INTERNATIONAL FASHION TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.129.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 août 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Sergio Vandì de sa fonction d'Administrateur de la société. La lettre de démission restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

En remplacement de Monsieur Sergio Vandì, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat de l'Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

INTERNATIONAL FASHION TRADING S.A., Société Anonyme

D. Murari / M. La Rocca

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06421. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108103.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**BROOKFIELD PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 100.464.

Le bilan pour la période du 21 avril 2004 (date de constitution) au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Signatures.

(108093.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.